



# DECISION

N° 2005-10-05

Nos Réf. : AG/CBE

Contrat pour une étude permettant d'accompagner les communes du Grand Parc dans leur réflexion sur un éventuel passage en communauté de communes à taxe professionnelle unique.

**Le Président,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

**Vu** la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

**Vu** la consultation opérée auprès des cabinets de consultants,

**Considérant** la nécessité d'une étude permettant d'accompagner les communes du Grand Parc dans leur réflexion sur un éventuel passage en communauté de communes à taxe professionnelle unique,

**Décide**

**Art. 1 -** de signer un contrat avec le cabinet Ressources Consultants Finances dont le siège est situé 16 rue de Penhoët à Rennes (35000) pour une étude permettant d'accompagner les communes du Grand Parc dans leur réflexion sur un éventuel passage en communauté de communes à taxe professionnelle unique.

**Art. 2 -** Cette prestation se décompose en trois phases. Le prix de l'étude s'élève à 72 568 € TTC, hors frais de déplacement.

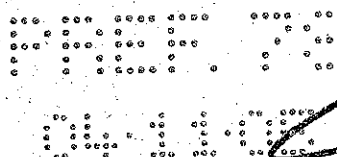
**Art. 3 -** Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le contrat correspondant.

**Art. 4 -** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

**Art. 5 -** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **03 NOV. 2005**

 **YP**  
**Le Président,**  
**Etienne PINTE**  
Député Maire de Versailles